



# MOSELLE FIBRE

**Objet** : Adoption du modèle de convention de retour financier aux membres 2023

## COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-279

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-2 et suivants ;

**VU** la délibération n° CSD 2023-249 du 24 janvier 2023 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a arrêté le budget primitif 2023 du budget principal ;

**VU** le rapport n° CSR 2023-279 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBRE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Ces dernières servent prioritairement :

- Au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau ;
- A l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le reliquat, appelé « retour sur investissement » se décline en deux parties :

- Le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'action dans le domaine du numérique ;
- Le retour « financier » consistant en un versement, par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

Par une délibération du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023 correspondant au vote du Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023, il a été décidé de fixer le retour « usages » à 600 K€ et le retour financier à 12 € par prise pour les EPCI et 2,81 € par prise pour le Département.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président à signer les conventions pour le retour financier dont le modèle est en annexe, ainsi que tous avenants ultérieurs ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

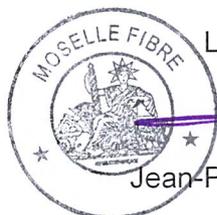
Nombre d'élus participant au vote : 21

Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,



Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
057-200052058/20231009-CSD2023-279-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

2/2